



Projet de stabilisation des berges en bordure de routes à L'Isle-aux-Coudres

LE RAPPORT DU BAPE EST MAINTENANT PUBLIC

Québec, le 7 janvier 2014 – À la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend public aujourd'hui son rapport d'enquête et de médiation sur le *Projet de stabilisation des berges en bordure de routes à L'Isle-aux-Coudres* par le ministère des Transports et la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres. Le mandat confié au BAPE a débuté le 9 septembre 2013 et était sous la responsabilité du commissaire François Lafond.

Deux requérants, le ministère des Transports ainsi que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres ont consenti à participer à la médiation confiée au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Sans remettre en question la justification du projet, les demandes des requérants portaient sur l'aménagement d'accès au fleuve et sur l'ajout d'une voie cyclable.

Cinq accès au fleuve, dont un de type descente, constituent les engagements que les promoteurs ont présentés dans le cadre de la médiation. Ces engagements répondent aux demandes exprimées par Tourisme Isle-aux-Coudres et Isle-aux-Coudres Kitesurf en ce qui a trait à l'accessibilité au fleuve. Bien que le ministère des Transports se soit engagé à aménager une descente, les conditions actuelles d'utilisation ne permettraient pas à Isle-aux-Coudres Kitesurf d'y circuler. Aucun engagement n'a été présenté au regard de la réalisation d'une voie cyclable, le ministère des Transports indiquant qu'une telle demande n'entrait pas dans les objectifs du projet de stabilisation des berges. Au terme de la médiation, les requérants ont retiré leurs demandes d'audience, le tout conditionnel à ce que le décret d'autorisation renvoie aux engagements pris par les promoteurs au cours de la médiation. Par ailleurs, le rapport présente un constat et un avis. Le constat porte sur le litige opposant un requérant à un tiers. L'avis s'adresse à la Municipalité qui doit veiller à la sécurité et au respect de la qualité de vie de ses citoyens. Enfin, la commission rappelle l'urgence de réaliser les travaux d'enrochement, puisque l'érosion des berges compromettrait l'intégrité du réseau routier et la sécurité des usagers.

LA DISPONIBILITE DU RAPPORT

Le rapport d'enquête et de médiation sur le *Projet de stabilisation des berges en bordure de routes à L'Isle-aux-Coudres* par le ministère des Transports et la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres est maintenant disponible. Vous pouvez le consulter dans les centres de documentation du BAPE, dans le centre de consultation ouvert dans le milieu visé de même que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. Vous pouvez également en faire la demande au bureau du BAPE, soit en communiquant par courriel à l'adresse communication@bape.gouv.qc.ca, soit en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

– 30 –

Source : Karine Lavoie
Conseillère en communication
418 643-7447, poste 536 ou 1 800 463-4732
karine.lavoie@bape.gouv.qc.ca